

Modalités d'organisation des formations théoriques et pratiques

1. Objectif de l'organisation des formations

L'organisation des formations théoriques et pratiques a pour objectif de permettre aux élèves de suivre leur formation dans des conditions optimales, en tenant compte de leurs disponibilités, de leur rythme d'apprentissage et de leurs contraintes personnelles ou professionnelles.

Les modalités proposées garantissent une information claire et transparente afin de faciliter l'organisation des candidats tout au long de leur parcours de formation.

2. Formation théorique (code de la route)

Modalités proposées

La formation théorique est accessible selon plusieurs modalités :

- Cours en présentiel (cours collectifs animés par un enseignant)
- Cours thématiques en salle (signalisation, priorités, alcool et stupéfiants, etc.)
- Entraînement au code en salle avec correction accompagnée
- Accès à une plateforme d'entraînement au code en ligne (payante)

Lieu de formation

- Dans les locaux de l'auto-école : salle de code équipée (supports pédagogiques, boîtiers de réponse ou équivalent)
- À distance via la plateforme en ligne accessible 24h/24 et 7j/7

Organisation des séances

- Séances collectives à horaires définis (du bureau)
 - Accès libre aux sessions d'entraînement selon planning affiché
 - Accompagnement par un enseignant lors des corrections
-

3. Formation pratique (conduite)

Modalités pédagogiques

La formation pratique est réalisée en véhicule école avec un enseignant diplômé.

Elle comprend :

- Cours individuels de conduite
- Progression par compétences conformément au REMC (Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne)
- Évaluations régulières de progression

Lieux de formation

Les leçons de conduite sont réalisées :

- En circulation réelle (ville, route, voies rapides, selon progression)
 - Sur différents parcours permettant la diversité des situations de conduite
 - Sur les zones d'examen du permis de conduire
-

4. Organisation et planification

Les leçons de conduite sont planifiées :

- En fonction des disponibilités de l'élève
- En accord avec le planning de l'établissement
- Par réservation préalable (téléphone ou sur place)

Les horaires proposés couvrent généralement :

- Les jours ouvrés
 - Les plages horaires en journée/soirée
-

5. Transparence et accompagnement

Dès l'inscription, le candidat est informé :

- Des différentes modalités de formation disponibles
- Des outils pédagogiques utilisés
- Des conditions d'accès aux cours théoriques et pratiques
- Du déroulement global de la formation

L'auto-école s'engage à adapter l'organisation de la formation en fonction de la progression et des besoins de l'élève.

6. Cours thématiques spécifiques

Des cours thématiques peuvent être proposés en fonction des besoins des élèves, notamment :

- Préparation à l'examen théorique général (ETG)
- Préparation à l'examen pratique
- Sensibilisation à la sécurité routière
- Gestion du stress et de l'examen

Ces cours sont organisés en présentiel au sein de l'établissement.